

Vautours VS éoliennes - Collision entre vautours et éoliennes

LPO Aude

Publié le Lundi 13 Août 2012 à 11h10 par Thierry W.

La découverte de deux **vautours fauves** blessés sous deux **parcs éoliens** de la région lézignanaise, inquiète la **LPO Aude**. Le 7 décembre 2011, un promeneur signalait à la LPO Aude la présence d'un vautour fauve, visiblement blessé à une aile, sous le parc éolien d'**Escales-Conilhac**.

Dans l'urgence, un bénévole de la LPO Aude est allé recueillir ce vautour et l'a transporté directement au Centre de Soins et de Sauvegarde de la Faune Sauvage de **Millau** pour qu'il y soit soigné. La concordance entre le lieu de découverte, le type de blessures et l'absence d'autres menaces directes à proximité (routes et réseaux électriques aériens à 1 km) font penser qu'il s'agit vraisemblablement du premier cas français déclaré de collision de vautour fauve avec un aérogénérateur (phénomène pourtant bien renseigné en Espagne avec quelques milliers de cas de mortalité recensés). Une triste découverte similaire a été faite depuis, sous le **parc d'Oupia (Hérault)**, à moins de 10 km de là.

Ces deux vautours, bien que recueillis vivants et soignés dans les Centres de Sauvegarde de la Faune Sauvage, n'ont malheureusement pas pu être sauvés. L'apparition de ces cas de collisions sous ces parcs éoliens peut s'expliquer par l'augmentation constante du nombre de parcs dans les massifs languedociens, venant s'ajouter aux autres menaces directes (réseau routier et électrique), ainsi que par l'accroissement des échanges entre les différentes populations de vautours de l'**arc méditerranéen**.

Faute de suivis de mortalité sur le long terme dans la grande majorité des parcs éoliens en activité dans l'Aude et de la confidentialité actuelle de leurs résultats, il est vraisemblable que ces cas ne sont pas isolés. De plus, les lieux de découvertes ne se trouvent pas dans des zones de pastoralisme, dans lesquelles les vautours en recherche de nourriture pourraient prendre beaucoup plus de risques.

Nous pouvons donc avancer qu'actuellement l'éolien fait peser un risque avéré sur l'espèce rare et protégée qu'est le vautour fauve et, par là même, sur l'ensemble des autres espèces de vautours qui utilisent les mêmes couloirs de déplacement : **Percnoptère d'Égypte**, **Vautour moine** et **Gypaète barbu**. Ces dernières espèces sont considérées par l'UICN France (Union Internationale pour la Conservation de la Nature et de ses ressources) comme en danger, voire en danger critique pour le Gypaète.

Aussi, la LPO Aude demande que ces cas de mortalité fassent l'objet d'une communication large et que cet impact avéré pour les vautours soit pris en compte dans la planification des énergies renouvelables de notre région ainsi que dans l'autorisation de construction, ou de renouvellement, de parcs éoliens sur toutes les zones où se pratique l'élevage (**Corbières, Pays de Sault, Montagne Noire, Quercob et Razès**), mais également dans l'emprise des couloirs de transit utilisés lors des échanges entre les colonies. Certaines zones sensibles de l'Ouest Audois sont malheureusement encore considérées à tort comme zones vertes, sans enjeu particulier dans le projet de **Schéma Région Climat Air Energie**.

La LPO Aude sera vigilante pour que, dans la mise en place du nouveau cadre **ICPE** (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement), des moyens conséquents et fiables soient alloués aux experts et aux polices de contrôle afin de mesurer l'impact réel des parcs éoliens et ce, dans la plus grande transparence.

Francis Morlon (Directeur de la LPO Aude)

Historique : reportage Route Bleue® ODE A L'EOLIEN